



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements privés

Question écrite n° 84307

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes des fédérations hospitalières concernant l'avenir de l'assurance maladie. En effet, l'application de la convergence des tarifs « hôpitaux publics - cliniques privées » dont il est question impliquerait pour les hôpitaux et pour les cliniques une diminution des tarifs du secteur public ou bien une augmentation des tarifs du secteur commercial. Compte tenu du fait que les tarifs du secteur public ne pourraient pas baisser, la convergence va entraîner mécaniquement une augmentation des tarifs des cliniques privées non compensée par une diminution des tarifs des hôpitaux publics et donc une augmentation globale des dépenses d'assurance maladie consacrée à l'hospitalisation publique et privée. La convergence est donc un système à la fois injuste pour les hôpitaux et coûteux pour l'assurance maladie. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de mettre en oeuvre une évaluation sérieuse de ce processus avant sa mise en place.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84307

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 882